

Les oeufs de Pâques : (origine de la Fête des bouchers)

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 20

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

indécis sur celui qu'il fallait choisir; mais après une discussion approfondie, il a été décidé que ce serait le cheval.

En quel endroit du corps vaccinera-t-on fédéralement le soldat? Combien de piqûres fera-t-on? Quelle forme faut-il donner à cet ensemble? C'est ce qui n'est pas encore fixé. Quelques colonels auraient trouvé plus militaire et plus commode pour l'inspection de vacciner les hommes à la figure; cela aurait donné un certain cachet à notre armée. Cette idée, qui n'est pas sans avantages, a pour elle quelques fortes têtes de notre état-major; cependant, on craint en haut lieu de froisser les populations en l'adoptant. Dans le cas où l'on vaccinerait aux bras, il a été réservé par les membres de la commission qu'un chapitre additionnel serait ajouté à la dernière édition du règlement de l'école du soldat, pour régler la question relative à l'inspection des hommes. On a adopté à cet effet une manœuvre en deux temps trois mouvements (une minorité voulait trois temps, deux mouvements); au commandement de : « Montrez 'ccine ! » chaque homme ôte vivement sa veste et relève ses manches de chemise; au commandement de : « Couvrez 'ccine ! » le soldat remet non moins vivement sa veste. Cette manœuvre, faite avec ensemble, ne manquera pas d'une certaine élégance.

Quant au nombre des piqûres, quelques officiers ont émis le vœu qu'on en fit vingt-deux, chiffre qui représente le nombre des cantons; d'autres en voulaient trois en mémoire des trois libérateurs du Grulli; toutefois rien n'est encore résolu; mais il est évident que le nombre des piqûres ne devra pas être le même pour la landsturm et pour la landwehr, pour la réserve et pour l'élite; il faudra adopter une échelle basée sur une formule algébrique, dont la recherche occupe en ce moment les bureaux du génie.

Pour ce qui est de la forme à donner aux piqûres, on aurait voulu un dessin allégorique pour chaque corps; on aurait vacciné la musique en dessinant une lyre, l'artillerie une grenade, l'infanterie un simple soleil; d'autres désireraient un signe uniforme pour tous, une croix fédérale, par exemple, ce qui serait plus militaire, plus suisse, si je puis dire. Toutes ces opinions seront discutées, et nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qui se fera.

Tel est dans ses détails ce grand plan de revaccination; plus tard peut-être examinerons-nous jusqu'à quel point sa mise à exécution est compatible avec l'indépendance, la liberté d'allures du citoyen en dehors de la vie des camps.

Encore un mot. — Chacun sait que, dans notre pays, avant d'être Suisse on est soldat. La commission militaire a formulé le vœu de prendre les citoyens au berceau; il y aurait à cela un inconvénient: c'est qu'il serait bien difficile d'incorporer

un corps de nourrices intégres dans les cadres de l'armée; d'un autre côté, le soldat suisse, malgré ses aptitudes si variées, ne pourrait en aucun cas remplir le but demandé. On a proposé de tourner la difficulté et de créer dans les corps spéciaux une arme nouvelle, l'arme du biberon, basée sur l'unité de calibre; on aurait un biberon rayé, à projection continue et se remplissant par la culasse. L'organisation de cette troupe serait remise à MM. Dunant et Appia. De la sorte on arriverait à inculquer aux nourrissons avec un lait généreux les principes fortifiants de l'école de peloton. Certes, c'est un noble but, et l'on ne peut que faire des vœux pour qu'il soit atteint. Comment d'ailleurs douterions-nous du succès lorsqu'on voit, à la tête du Département fédéral de la guerre, un ancien caporal aux grenadiers d'Avenches, cité à l'ordre du jour de la compagnie dans une avant-revue pour sa belle conduite comme serre-file dans un défilé par sections. Ayons confiance! Bientôt nous ne serons ni hommes ni femmes, nous ne serons que des soldats, et notre armée fédérale régénérée par le vaccin fera une fois de plus trembler tous les tyrans.

Les œufs de Pâques.

(Origine de la Fête des bouchers)

C'était sous le régime de LL. EE. — L'Académie de Lausanne, quoique récemment fondée, avait acquis une juste célébrité sous le professorat de Pierre Viret, de Théodore de Bèze et d'autres hommes distingués; elle recevait chaque année quelques jeunes Bernois qui venaient y faire leurs études.

Nous citerons entr'autres Ulric de ..., dont les allures aristocratiques, un mépris non dissimulé pour le peuple, et surtout les aventures amoureuses qu'il se plaisait à raconter et qui flétrissaient mainte jeune fille trompée par ses promesses, le faisaient généralement détester.

Une charmante fille des environs de Montreux, alors au service d'une vieille dame de la rue de Bourg, comptait parmi les nombreuses victimes de ce noble débauché, malgré les serments d'amour qui l'attachaient à un garçon boucher, Samuel Brunat. — Passant un jour sur la place de St-François, Marie, en tirant un mouchoir de sa poche, laissa échapper un petit billet signé U., dans lequel on lisait : « Ce soir à 8 heures, sous le grand tilleul. » Singulier hasard, le papier fut ramassé par un intime ami de Samuel nommé François. En voyant l'initiale U., ses soupçons ne tardèrent pas à se porter sur l'étudiant bernois, et son premier soin fut de les communiquer à Samuel. — Celui-ci n'en pouvait croire ses yeux; il lut à plusieurs fois le billet, le froissa convulsivement dans ses doigts et jura une vengeance terrible, immédiate. François parvint à le calmer un peu en lui proposant d'at-

tendre le soir et de l'accompagner dans un lieu caché d'où ils pourraient s'assurer de l'infidélité de Marie. A sept heures et demie, les deux amis prenaient place sous la tonnelle d'un jardin dominant l'endroit désigné par Ulric. Samuel était en proie à une agitation morale extraordinaire. Après quelques instants, des pas se firent entendre, puis des chuchotements..... Marie était dans les bras d'Ulric. Bouillant de colère et n'écoutant que la voix de la vengeance, Samuel franchit d'un seul élan le mur du jardin, plonge dans le cœur de son rival une lame acérée, et, animé d'un ferme courage, se dirige vers la demeure du baillif pour lui dénoncer son crime. — Le procès de ce malheureux fut bientôt fait; dix jours après, le 8 avril 1552, la peine capitale fut prononcée

Le caractère gai, franc et loyal du jeune boucher lui avait attiré de nombreux amis et sa condamnation fit dans la classe populaire une vive sensation; partout l'indignation se soulevait contre la conduite d'Ulric dont la tombe était à peine fermée. Il n'avait survécu que quelques heures au coup qui lui avait été porté. Le bailli, craignant quelque émeute lors de l'exécution, défendit qu'on en fit connaître le jour, et, pour apaiser des murmures inquiétants, fit mettre le condamné au bénéfice d'une ancienne loi portant que « si, durant le trajet de la prison à l'échafaud, le cortège rencontrait une femme qui déclarât vouloir prendre le coupable pour son époux, celui-ci était gracié. » — La semaine de Pâques venait de s'écouler; des marchandes d'œufs teints stationnaient sur Montbenon; les enfants roulaient leurs œufs sur la pelouse parsemée de coquilles de diverses couleurs, et des paris s'engageaient dans un groupe de jeunes gens s'amusant à ce jeu qui consiste à aligner sur le sol un certain nombre d'œufs qu'un des assistants doit réunir dans un panier, pendant qu'un second s'élance à la course pour atteindre un but convenu. Si le coureur est de retour avant que tous les œufs soient ramassés, il gagne le pari; si, au contraire, son concurrent a achevé sa tâche avant l'arrivée du coureur, celui-ci perd la partie. Ce jeu était très en vogue à cette époque de l'année.

Cette jeunesse se livrait ainsi à ces récréations innocentes lorsque, soudain, elle fut frappée de stupeur à l'arrivée du lugubre cortège. Le moment de l'exécution n'était connu dans la ville que depuis une heure seulement et cependant la foule était immense; des cris et des gestes menaçants portaient l'effroi parmi les magistrats présents. — Tout à coup, une femme éplorée se précipite au milieu de la foule, tend les bras vers Samuel en s'écriant: « Non, non, il ne mourra pas! » Cette femme, c'était l'inconstante Marie. « Retire-toi, lui dit Samuel avec mépris, mieux vaut la mort que la honte! »

Le désordre devint général; partout on criait :

« Sauvez-le! sauvez-le! » Marie venait de s'évanouir, sa raison s'égara, et, le soir, on la transportait dans une maison d'aliénés.

Enfin un cercle compact formé par de vigoureux champions de la corporation des bouchers, entoure Samuel; les hommes d'armes chargés de la police du cortège n'osent plus résister à la foule, et l'amitié, le dévouement, proposent une chance de salut à laquelle les juges sont forcés d'accéder. — Samuel était connu de tous ses camarades comme très fort à la course. — Il est convenu que s'il peut aller jusqu'au lieu du supplice et revenir pendant qu'une personne ramassera 300 œufs alignés sur le gazon, il aura la vie sauve. François, dont nous avons déjà parlé, s'offre avec empressement pour ramasser les œufs, espérant pouvoir ralentir un peu sa besogne et faire gagner quelques minutes à son ami. En un instant tout est organisé. Samuel s'élance sur la route qu'il effleure dans sa course rapide; six hommes d'armes le surveillent et le suivent à cheval et la foule attend avec anxiété le dénouement de ce triste drame

Vingt-huit minutes se sont à peine écoulées, et déjà l'on entend le galop des chevaux qui soulève un nuage de poussière. Bientôt Samuel apparaît au bout de l'avenue; plus de 30 œufs sont encore sur le gazon; une immense acclamation éclate et la multitude s'ouvre sur le passage du jeune boucher qui, ruisselant de sueur, vient tomber dans les bras de ses libérateurs!...

Mais tant de souffrances morales, tant d'émotions accumulées, avaient brisé cette âme énergique. Samuel ne survécut que peu de mois à cette terrible scène. Il mourut le 23 septembre de la même année. Le jour de ses funérailles réveilla dans la population de tristes souvenirs et fut un véritable jour de deuil pour la corporation des bouchers qui fit graver sur sa tombe, dans le cimetière de Marthéray, situé à l'endroit où l'on voit aujourd'hui le Manège, cette simple inscription :

*Ici repose la victime d'un vil séducteur
et d'une amante infidèle.*

Six ans après, et en souvenir de Samuel, les bouchers de Lausanne instituèrent la *Fête des œufs*, qui se célèbre encore chaque année, le lendemain de Pâques, sur la place de Montbenon.

Telle est son origine, d'après les renseignements très succincts qui nous ont été donnés dernièrement. Mais nous croyons savoir que cette petite histoire sera racontée avec beaucoup plus de détails, et infiniment mieux que nous n'avons su le faire, dans un recueil de légendes suisses que M. le professeur Nessler se propose de publier prochainement sous le titre : *Veillées du St-Bernard*.

L. M.